



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

RÈGLEMENT NUMÉRO 1556-17

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1437-14 AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLEVATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, D'UN CAMION D'EXCAVATION ET D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'UN CAMION D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS AINSI QUE DIVERS ÉQUIPEMENTS ACCESSOIRES ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 740 582 \$ À CES FINS, AFIN DE RETIRER L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'ÉLEVATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE DIMINUER LA DÉPENSE À 294 164 \$ ET L'EMPRUNT À 290 044 \$

PROPOSÉ PAR: MADAME CHANTALE BOUDRIAS  
APPUYÉ DE: MONSIEUR ANDRÉ CAMIRAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET	
DE RÈGLEMENT :	12 DÉCEMBRE 2017
AVIS DE MOTION :	12 DÉCEMBRE 2017
ADOPTION :	9 JANVIER 2018
APPROBATION DES PERSONNES	
HABILES À VOTER :	
APPROBATION DU MINISTRE DES	
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE	
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant ne souhaite plus procéder à l'acquisition d'un véhicule d'élévation;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Constant de modifier à cet effet le règlement numéro 1437-14 autorisant l'acquisition d'un véhicule d'élévation pour le service de sécurité incendie, d'un camion d'excavation et d'entretien des réseaux d'égouts et d'un camion d'entretien du réseau d'aqueduc pour la division des travaux publics ainsi que divers équipements accessoires et décrétant une dépense et un emprunt de 1 740 582 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2017 et qu'un projet de règlement a dûment été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 décembre 2017;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** Le titre du règlement numéro 1437-14 est remplacé par le suivant : Autorisant l'acquisition d'un camion d'excavation et d'entretien des réseaux d'égouts et d'un camion d'entretien du réseau d'aqueduc pour la division des travaux publics ainsi que divers équipements accessoires et décrétant une dépense de 294 164 \$ et un emprunt de 290 044 \$ à ces fins;

**ARTICLE 2** Le premier considérant du règlement numéro 1437-14 est modifié par le retrait des mots « et à la protection et la lutte contre les incendies »;

**ARTICLE 3** L'article 1 du règlement numéro 1437-14 est remplacé par le suivant : « 1. Le Conseil de la Ville de Saint-Constant est autorisé à procéder à l'acquisition d'un camion d'entretien du réseau d'aqueduc et d'un camion d'excavation et d'entretien des réseaux d'égouts ainsi que divers équipements accessoires, tel qu'il appert du document montrant les coûts réels, préparé par Stéphane Brochu le 29 novembre 2017, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe I; »;

**ARTICLE 4** L'article 2 du règlement numéro 1437-14 est modifié par le remplacement de la somme de « 1 740 582 \$ » par la somme de « 294 164 \$ »;

**ARTICLE 5** L'article 3 du règlement numéro 1437-14 est remplacé par le suivant : « 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 290 044 \$ sur une période de dix (10) ans et à approprier une somme de 4 120 \$ provenant de son fonds général »;

**ARTICLE 6** L'annexe I du règlement numéro 1437-14 est remplacé par l'annexe I jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 7** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

  
\_\_\_\_\_  
Me Sophie Laflamme, greffière

ANNEXE 1

ACQUISITION DE VÉHICULES

Acquisition d'un camion échelle	- \$
Acquisition d'un camion d'entretien du réseau d'aqueduc	225 191 \$
Acquisition d'un camion d'excavation et d'entretien des réseaux d'égouts	<u>68 973 \$</u>
<b>Montant total du règlement</b>	<b>294 164 \$</b>

Stéphane Brochu  
Préparé par : \_\_\_\_\_

Le 29 novembre 2017



RÈGLEMENT NUMÉRO 1556-17

ANNEXE 1

ACQUISITION DE VÉHICULES

ACQUISITION D'UN CAMION D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'AQUEDUC

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 DESCRIPTION</b>		
1.0	Acquisition d'un camion d'entretien du réseau d'aqueduc	213 615 \$
	SOUS-TOTAL (1.0)	213 615 \$
<b>2.0 TAXES</b>		
2.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)	10 681 \$
2.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)	21 294 \$
2.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-21 305 \$
	SOUS-TOTAL 2.0	10 670 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	224 285 \$
<b>FRAIS INCIDENTS</b>		
3.0	frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de meme nature (6%)	906 \$
	SOUS-TOTAL 3.0	906 \$
	<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>	<b>225 191 \$</b>

Stéphane Brochu  
Préparé par : \_\_\_\_\_

Le 29 novembre 2017

\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1556-17

ANNEXE 1

ACQUISITION DE VÉHICULES

ACQUISITION D'UN CAMION D'EXCAVATION ET D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

NO	DESCRIPTION	COÛTS RÈGLEMENT
<b>1.0 DESCRIPTION</b>		
1.0	Camion d'excavation et d'entretien des réseaux d'égouts	65 696 \$
	SOUS-TOTAL (1.0)	65 696 \$
<b>2.0 TAXES</b>		
2.1	T.P.S. (5 % du sous-total 1.0 à 2.0)	3 285 \$
2.2	T.V.Q. (9,9975 % de sous-total 1.0 à 2.0)	6 553 \$
2.3	Ristourne (-9,987 % de sous-total 1.0 à 2.0)	-6 561 \$
	SOUS-TOTAL 2.0	3 277 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 à 2.0	68 973 \$
<b>FRAIS INCIDENTS</b>		
3.0	frais administratifs, frais d'emprunt, intérêts sur emprunts temporaires et autres coûts de meme nature (6%)	0 \$
	SOUS-TOTAL 3.0	0 \$
	<b>GRAND TOTAL 1.0 à 4.0</b>	<b>68 973 \$</b>

Stéphane Brochu  
Préparé par : \_\_\_\_\_

Le 29 novembre 2017